## Commercialisation des œufs

visionnés d'une façon raisonnable et en quantités raisonnables. Si on lui impose des obligations, donnons-lui également des outils pour qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions d'une façon satisfaisante vis-à-vis de tous les Canadiens.

Le problème de juridiction constitutionnelle du contrôle des importations et des exportations, monsieur le président, je suis un peu au courant de cela, qu'on est donc chatouilleux là-dessus! Lorsque arrive la question de s'approvisionner dans telle province, un office provincial de mise en marché dit: C'est moi qui ai juridiction là-dessus, c'est moi qui dois décider si l'on doit apporter tel ou tel produit ou pas. Cela devient une question constitutionnelle. Et Dieu sait, monsieur le président, combien toutes ces chicanes constitutionnelles au Canada ont coûté cher jusqu'à aujourd'hui, parfois pour des choses sérieuses, mais parfois aussi pour des «insignifiances».

Ce sont les Canadiens qui sont appelés à payer la note, et pendant qu'on se chicane, qu'on soumet cela aux tribunaux, des avocats «s'engraissent», des juges s'embêtent, ont des difficultés à rendre des décisions. Nous, les parlementaires, faisons tout pour qu'une bonne entente règne entre les Canadiens. Nous faisons tout pour que les lois soient efficaces, pour que les gens de l'Ouest et de l'Est puissent vivre du fruit de leur travail. Ce n'est que cela que nous cherchons au Canada: pouvoir survivre, pouvoir avoir des revenus proportionnés aux efforts que nous fournissons pour produire telle ou telle chose. Qu'on ne me demande pas de produire du blé sur ma ferme, le sol ne s'y prête pas, mais qu'on me demande d'y produire du beurre ou du lait, je dirai: Oui, on va faire cela, mais qu'on me donne la possibilité d'en tirer des profits pour pouvoir faire vivre ma famille. Le producteur de blé de l'Ouest demande exactement la même chose.

Pourquoi s'embêter avec des lois, avec des règlements, avec toutes sortes de mécanismes qui embêtent tout le monde, alors que l'on pourrait «passer à travers» et aller directement au but. Quel est le but, monsieur le président? C'est de pouvoir distribuer à travers le Canada cette production de qualité faite par les Canadiens pour des Canadiens dans des quantités suffisantes. Si l'on fait cela au niveau du Parlement canadien, pourquoi des organismes viendraient-ils par la suite fausser le jeu de ce dévouement, le jeu de ce travail? On pourrait réellement réussir à atteindre cet objectif pour qu'enfin, à travers tout le Canada, de Vancouver à Terre-Neuve, il y ait du beurre sur toutes les tables. Que ce beurre soit produit au Québec, au Nouveau-Brunswick ou en Ontario, cela n'a pas d'importance pourvu qu'il se rende à destination.

Si les producteurs agricoles ont besoin de céréales afin de les transformer en viande de porc, en produits laitiers, en œufs, il faut que les organisations et les producteurs puissent compter sur un approvisionnement régulier pour faire ces transformations et ensuite mettre sur les marchés publics cette production, d'après une organisation bien ordonnée, d'après un mécanisme bien établi et c'est ce que j'avais espéré trouver dans ce bill C-176. Je ne voudrais pas comme Canadien que cet échec subi dans le domaine de la mise en marché des œufs soit de nature à décourager les autres producteurs. Mais tous nous devons retrousser nos manches et faire un effort raisonnable afin de tâcher de corriger la situation.

S'il faut modifier la loi, qu'on le fasse; s'il faut imposer des restrictions, qu'on les impose, mais que l'on fasse quelque chose avant qu'il ne soit trop tard, parce que tous les Canadiens ont les yeux tournés vers le Parlement, observent nos faits et gestes, ce que nous déciderons, ce

que nous ferons. Nous laisserons-nous paralyser à cause d'un échec temporaire d'un organisme qu'on nomme l'OCCO, ou bien irons-nous de l'avant en donnant au ministre de l'Agriculture des pouvoirs supplémentaires? Si l'on faisait erreur, cela ne serait pas pire que dans le passé, et on dirait que c'est un autre échec. A mon avis, on ne fera pas erreur en agissant de cette façon et en prenant les moyens nécessaires pour atteindre le but visé.

Quel est le but visé? Il s'agit d'une meilleure distribution à travers tout le Canada des produits alimentaires à des prix correspondant aux capacités de payer des consommateurs, et à des prix qui permettront aux producteurs agricoles de réaliser des revenus leur permettant de vivre convenablement. C'est tout ce que nous demandons, rien de plus. Je ne peux pas comprendre en 1975 que 264 députés ne puissent pas réussir à régler ce problème. Il n'est pas nécessaire d'attendre un siècle pour agir. L'heure est arrivée. Faisons notre possible et les Canadiens nous en seront très reconnaissants.

• (2030)

[Traduction]

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je pense qu'on sera d'accord pour limiter à 15 minutes la durée des discours, pendant le reste du débat de ce soir, pour donner aux députés de tous les partis la possibilité d'intervenir. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) va prendre la parole; il m'a dit qu'il ne s'attendait pas à cela et aimerait prendre peut-être deux ou trois minutes de plus. Je pense que tout le monde sera d'accord là-dessus.

M. MacLean: Monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord et je félicite le député d'avoir présenté cette suggestion, mais à condition bien sûr que le ministre ne dépasse pas de façon exagérée les 15 minutes.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord monsieur, l'Orateur: 15 minutes pour les simples mortels, et 17 pour le ministre de l'Agriculture (M. Whelan).

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Les députés ont entendu la proposition du député d'Ontario (M. Cafik). Toutefois, il y a une limitation précise dans l'adhésion donnée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je me demande s'il faut la faire appliquer par la présidence, ou si la Chambre désire laisser plus de jeu au ministre.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle d'accord pour limiter les interventions à 15 minutes, avec un supplément raisonnable pour le ministre?

Des voix: D'accord.

M. McGrath: Il aura besoin de tout le temps que nous voudrons bien lui laisser.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur L'Orateur, je suis ravi de pouvoir prendre part au débat, même si je crois que le temps serait mieux employé à discuter de mesures législatives importantes.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Whelan: On peut comparer certains des discours les plus fameux du monde. Par exemple, l'allocution de Gettysburg ne comprenait que 268 mots. Quelqu'un a fait le compte des mots prononcés aux séances du comité et le